

Un but : + de sécurité sur les routes.
Un objectif : prévention des accidents.

Comment ?

Actions générales

1. Ils sensibilisent les licenciés et les cyclistes en général à la prévention.
2. Ce sont des conseillers au service de tous.
3. Ils sont des sources de propositions et donc des interlocuteurs auprès des pouvoirs publics.
4. Ils recommandent sans "imposer" (sauf cas de danger immédiat).

Mode opératoire

1. Ils cherchent à éviter les accidents (comportements, infrastructures).
2. Ils conseillent et assistent les dirigeants des structures (clubs, comités départementaux, ligues) sur la définition de politique de sécurité à adopter sur l'ensemble des organisations.
3. Ils font l'inventaire des risques.
4. Ils organisent, à leur niveau, des réunions d'informations et de formations.
5. Ils aident à la mise en place d'outils de prévention et de protection.
6. Ils conseillent sur l'utilisation du matériel de prévention et de protection.
7. Avec diplomatie, ils font respecter la réglementation en vigueur et la politique fédérale en matière de sécurité routière.

